

Ordre du jour de la séance publique

1. Procès-verbal de la séance publique précédente – approbation
2. Rapport annuel relatif aux synergies et économies d'échelles entre la Commune et le CPAS – Approbation
3. Décret voirie - Suppression des chemins n°9, 12, 16 et 47 ainsi que du sentier n°47 à Moha et création d'un chemin cyclo-piéton à Wanze – Décision
4. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste de Huccorgne – Décision
5. Tutelle - Compte 2022 de la Fabrique d'église Notre Dame de Rosaire de Moha – Approbation
6. Ristourne tournoi septembre 2023 BC Villers Wanze – approbation
7. Commune Zéro Déchet : 2024 : Délégation des actions à Intradel (mandat)
8. Modification du règlement complémentaire de police - obligation de circulation - sens giratoire - Allée des Balsamines à Wanze – Décision
9. Achat d'une camionnette plateau pour le service des travaux - Approbation des conditions et du mode de passation
10. Actions dans le cadre des inondations (PGRI) - batardeaux - Approbation des conditions et du mode de passation
11. Résolution de "points noirs" du plan piéton - Approbation des conditions et du mode de passation
12. Marché stock : qualité et traçabilité des terres- février 2024-2028 - Approbation des conditions et du mode de passation
13. Construction d'un nouveau bâtiment pour le magasin d'économie sociale du CPAS - Travaux - Approbation des conditions et du mode de passation
14. Motion relative à la transition énergétique et plus particulièrement à la problématique du décrochage des onduleurs des installations photovoltaïques – Approbation
15. Personnel communal - Annexe au règlement de travail - Adoption des règles de déontologie en matière d'utilisation des médias sociaux – Décision
16. Personnel communal - Statut administratif - Modification du régime des congés – Décision
17. CPAS - Tutelle - Règlement de travail : adoption d'une annexe relative au télétravail ; Modification du statut pécuniaire : intégration d'une indemnité télétravail ; Modification du cadre du personnel : personnel technique ; Modification des statuts administratif et pécuniaire : personnel technique ; Service d'accueil extrascolaire : octroi d'une subvention exceptionnelle de l'O.N.E. sous forme d'écochèques – Approbation
18. Utilisation du capital périodes au 28 août 2023 – confirmation
19. Adoption du règlement d'ordre intérieur des écoles communales de Wanze

3 - Rapport annuel relatif aux synergies et économies d'échelles entre la Commune et le CPAS – Approbation

Depuis 2019, la Wallonie a formalisé le rapport sur les synergies entre la Commune et le CPAS. Celui-ci doit être présenté chaque année lors d'une séance commune du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale.

Ce rapport vise à présenter les synergies terminées, en cours et projetées ainsi que le degré de « synergisation » entre la Commune et le CPAS.

Les Conseillers communaux ont approuvé le rapport présenté lors de la séance de Conseil commun Commune/CPAS ce lundi 16 octobre à 19h.

Point 3 - Décret voirie - Suppression des chemins n°9, 12, 16 et 47 ainsi que du sentier n°47 à Moha et création d'un chemin cyclo-piéton à Wanze – Décision

La société Carmeuse a introduit une demande de permis d'urbanisme relative à la modification du relief du sol, boisement et déboisement et travaux techniques, entre le Roua et la rue Famelette à Wanze.

Cette demande de permis d'urbanisme est accompagnée d'une demande de suppression des chemins n°9, 12, 16 et 47 ainsi que du sentier n°47 à Moha et création d'un chemin cyclo-piéton à Wanze.

Une enquête publique a été organisée du 15 juin au 14 juillet 2023. Sept réclamations individuelles ont été réceptionnées.

Le Conseil communal a statué sur les modifications proposées à la voirie communale. Il a approuvé la suppression des chemins n°9, 12, 16 et 47 ainsi que du sentier n°47 à Moha et la création d'un chemin cyclo-piéton à Wanze, tel que prévu au plan dressé par le géomètre.

Le projet faisant l'objet de la demande permet de maintenir le maillage des voiries en assurant une liaison entre le Roua et Huccorgne, de faciliter les cheminements des usagers faibles et l'utilisation des modes doux de communication par l'aménagement d'une piste cyclo-piétonne présentant des carrefours aménagés.

Point 6 - Ristourne tournoi septembre 2023 BC Villers Wanze – approbation

Le club de badminton BC Villers-Wanze a organisé un tournoi au hall omnisports de Wanze les 9 et 10 septembre 2023. Il sollicite une ristourne de 10 % sur ses consommations à la cafétéria conformément au règlement spécifique aux organisations exceptionnelles du hall arrêté par le Conseil communal du 13 novembre 2017.

Le chiffre d'affaire réalisé à la cafétéria renseigné par le gérant du hall est de 4284,3 €.

Les Conseillers ont accepté de verser au club de badminton la ristourne proméritée de 428,43€.

Point 7 - Commune Zéro Déchet : 2024 : Délégation des actions à Intradel (mandat)

Depuis 2020, la Commune est inscrite dans la démarche Commune Zéro Déchet, avec l'accompagnement d'Intradel. Pour 2024, Intradel a dressé son plan d'actions prévention déchets. Comme chaque année, la Commune a l'opportunité de confier à Intradel le volet prévention.

Deux actions, qui s'inscrivent parfaitement dans le plan d'actions Zéro Déchet de la commune, sont proposées pour l'année à venir :

1. Campagne de sensibilisation à la lutte contre la fast-fashion
2. Campagne de sensibilisation au compostage à domicile

Le Conseil a mandaté l'intercommunale Intradel pour mener ces actions.

Point 8 - Modification du règlement complémentaire de police - obligation de circulation - sens giratoire - Allée des Balsamines à Wanze – Décision

Plusieurs accidents ont eu lieu au niveau de la zone circulaire située au bout de l'Allée des Balsamines. Cette zone présente une demi-sphère en pierre de taille qui a la même couleur que le revêtement et est donc peu visible en temps de pluie ou en soirée.

Afin de rendre les aménagements existants plus lisibles, il a été décidé d'instaurer un sens giratoire avec la pose d'un panneau et d'adapter le Règlement complémentaire de police en ce sens.

Point 9 - Achat d'une camionnette plateau pour le service des travaux - Approbation des conditions et du mode de passation

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers ont approuvé le cahier des charges du marché relatif à l'achat d'une camionnette plateau pour le service des travaux dont le montant est estimé 56.991€ TVAC.

Ce véhicule est destiné à la brigade verte. Au vu des besoins et de l'utilisation, il est nécessaire de disposer d'un véhicule diesel.

Point 10 - Actions dans le cadre des inondations (PGRI) - batardeaux - Approbation des conditions et du mode de passation

Afin de protéger un maximum les bâtiments communaux en cas d'inondations, il y a lieu procéder à l'achat de barrières anti-inondations. Sur proposition du Collège communal, les Conseillers ont approuvé le cahier des charges du marché "Actions dans le cadre des inondations (PGRI) - batardeaux". Le montant estimé s'élève à 86.145,79 € TVAC.

Point 11 - Résolution de "points noirs" du plan piéton - Approbation des conditions et du mode de passation

Les conseillers ont approuvé le marché "Résolution de "points noirs" du plan piéton".

Ce marché vise à améliorer la mobilité piétonne en divers endroits de la commune :

- rue de Leumont à proximité du football
- rue du Val Notre-Dame

- Rue E. Malvoz
- Rue Wauters et Lelarge

Le montant estimé s'élève à 84.276,11 € TVAC.

Point 12 - marché stock : qualité et traçabilité des terres- février 2024-2028 - Approbation des conditions et du mode de passation

Depuis le 1er mai 2019, tout mouvement de terres doit être accompagné d'un certificat de traçabilité.

Pour obtenir ces certificats, des rapports de qualité des terres doivent accompagner les cahiers des charges des travaux pour lesquels des évacuations de terres sont prévues.

Les Conseillers communaux ont approuvé le cahier des charges du marché "marché stock : qualité et traçabilité des Terres- février 2024-2028". Le montant estimé s'élève à 45.502,05 € TVAC.

Point 13 - Construction d'un nouveau bâtiment pour le magasin d'économie sociale du CPAS - Travaux - Approbation des conditions et du mode de passation

Les Conseillers communaux ont approuvé le cahier des charges du marché "Construction d'un nouveau bâtiment pour le magasin d'économie sociale du CPAS - Travaux". Le montant estimé s'élève à 3.396.550,70 € TVAC.

Point 14 - Motion relative à la transition énergétique et plus particulièrement à la problématique du décrochage des onduleurs des installations photovoltaïques - Approbation

Les Conseillers ont décidé d'inviter le Gouvernement wallon à :

- prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter/de compenser/ de dédommager la perte d'investissement subie par les propriétaires installateurs de panneaux photovoltaïques en raison de la saturation du réseau et du décrochage des installations photovoltaïques.
- analyser les divers scénarii - techniques et aides financières - afin de permettre aux prosumers d'injecter leur production sur le réseau de distribution et/ou de consommer l'énergie produite.
- inciter l'ensemble des acteurs du marché libéralisé, plus particulièrement le régulateur wallon, la CWaPE, et les Gestionnaires de Réseaux de Distribution, GRD's, dont le GRD actif sur le territoire communal wanzois, RESA, à tenir compte de ces événements et à dégager les moyens financiers et techniques pour investir dans les réseaux de distribution afin de permettre un échange d'énergie efficace et optimiser l'usage des unités de production individuelles.

La motion sera transmise au Gouvernement wallon, à l'Union des Villes et des Communes de Wallonie et aux communes et villes de la Région wallonne.

Point 19 - Adoption du règlement d'ordre intérieur des écoles communales de Wanze

Les directions d'école ont revu et modifié le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales wanzoises. Les Conseillers ont approuvé ce nouveau ROI.

Unanimité pour l'ensemble des points repris ci-dessus.

Absence de Monsieur Ch. Lacroix et de Mesdames J. Faniel, V. Di Notte et S. Seinlet.